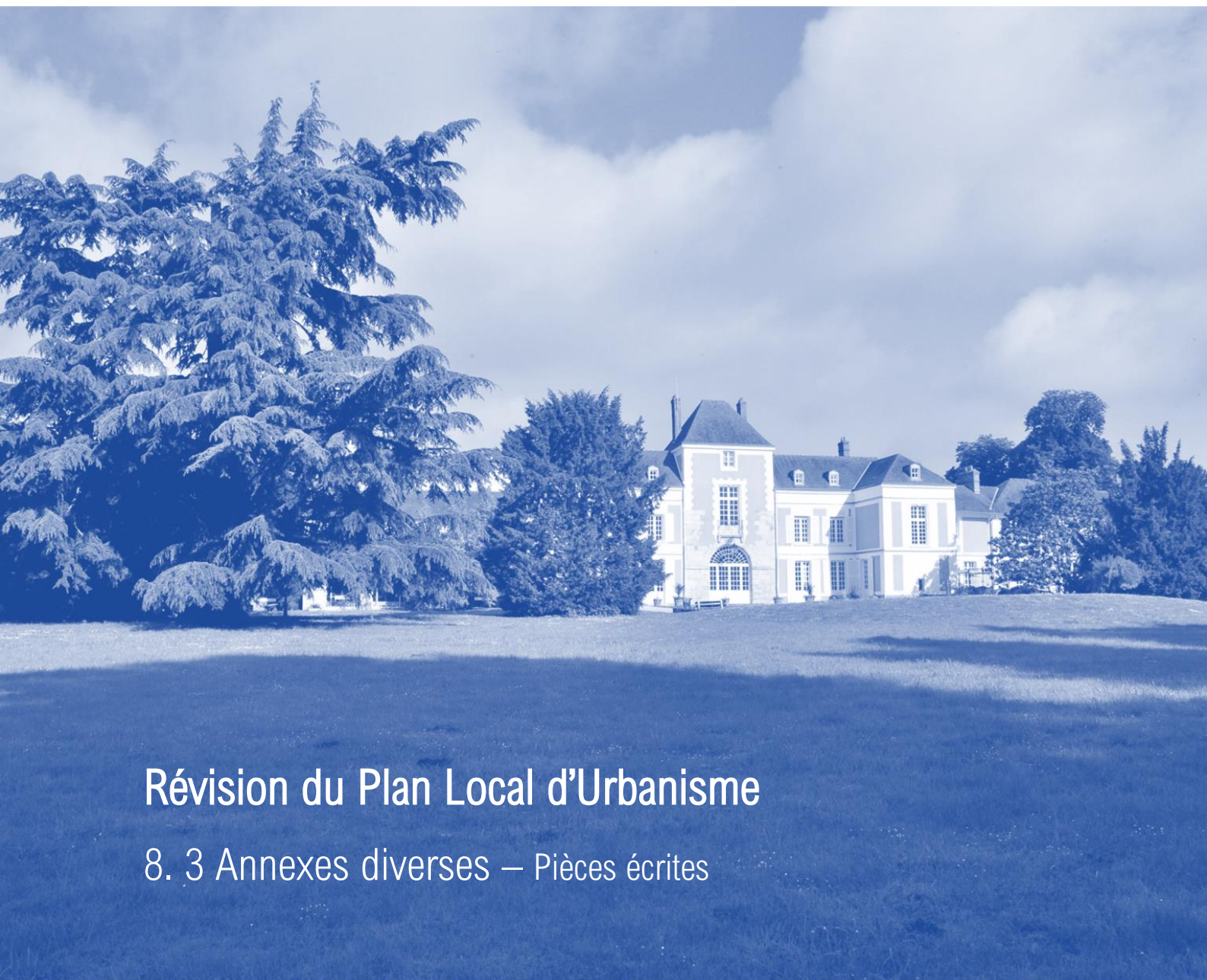


Département de l'Essonne
Commune de Lardy



Révision du Plan Local d'Urbanisme

8. 3 Annexes diverses – Pièces écrites

Document arrêté en Conseil Municipal en date du 24 juin 2022

Sommaire

1. Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
2. Secteurs à T.A. majorée
3. Droit de Prémption Urbain
4. Ilots PAC
5. Espaces Naturels Sensibles
6. ZNIEFF
7. Sites inscrits – sites classés
8. Enveloppes de zones humides potentielles
9. PDIPR
10. Aléa retrait-gonflement des argiles

Classement sonore des
infrastructures de transports
terrestres

Secteurs à T.A. majorée

COMMUNE DE LARDY
Canton d'ETRECHY
Arrondissement d'Etampes
Département de l'Essonne

ARRIVÉE
13 DEC. 2011
SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

N°75/2011

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE
CONVOCAION
18/11/2011

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

DATE D'AFFICHAGE
18/11/2011

Le vendredi 25 novembre deux mille onze à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Claude ROCH, Maire de la Ville de Lardy,

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 29
PRESENTS 19
VOTANTS 25

Etaient présents : Mme ROCH – MM. LAVOLLAY et GINER – Mmes PAQUIER (à partir de 20H37) et MATHON – M. MIROUX – Mme PERINAUD – MM. LECHENEAU, TIELMAN et TOMAS – Mmes GUADAGNINI, CHASLES et MONESTIER – MM. VAUDELIN et SPER (à partir de 20 H 45) – Mme BOUGRAUD – M. BELKAID – Mme RUAS – M. ALCARAZ, formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :
**Taxe
d'Aménagement :
fixation du taux et des
exonérations
applicables sur la
commune**

Etaient absents et représentés : M. HARAULT par M. GINER – Mme FORTEMS par Mme PERINAUD – Mme PALAZZOLO par Mme MATHON – M. BESTARD par M. MIROUX – M. MORVAN par M. LAVOLLAY – M. DUBOIS par M. ALCARAZ.

Absentes : Mmes DINGERMA et COLLEVILLE – MM. PELLETIER et HOUEMABE.

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, Madame MONESTIER a été désigné secrétaire de séance par tirage au sort.

EXPOSE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 4 octobre 2011,

Monsieur Lavollay, explique que la loi de finance pour 2011 a prévu de remplacer la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement, toutes deux destinées à financer les équipements publics. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer un taux entre 1 et 5% et prévoir dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations facultatives.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le

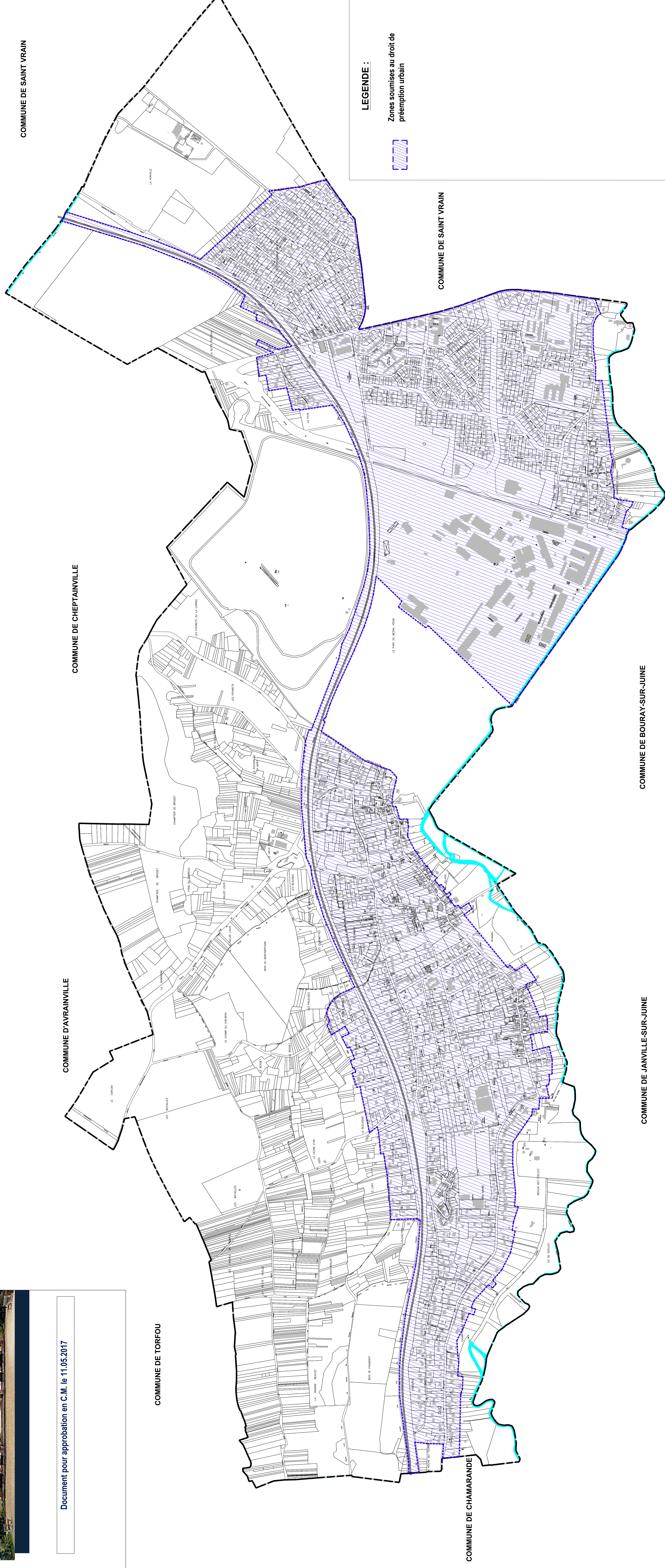
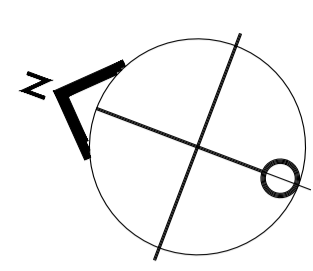
et transmis au contrôle de légalité le

Le Maire

Droit de Préemption Urbain

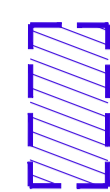


Document pour approbation en C.M. le 11.05.2017



LEGENDE :

Zones soumises au droit de
prémption urbain

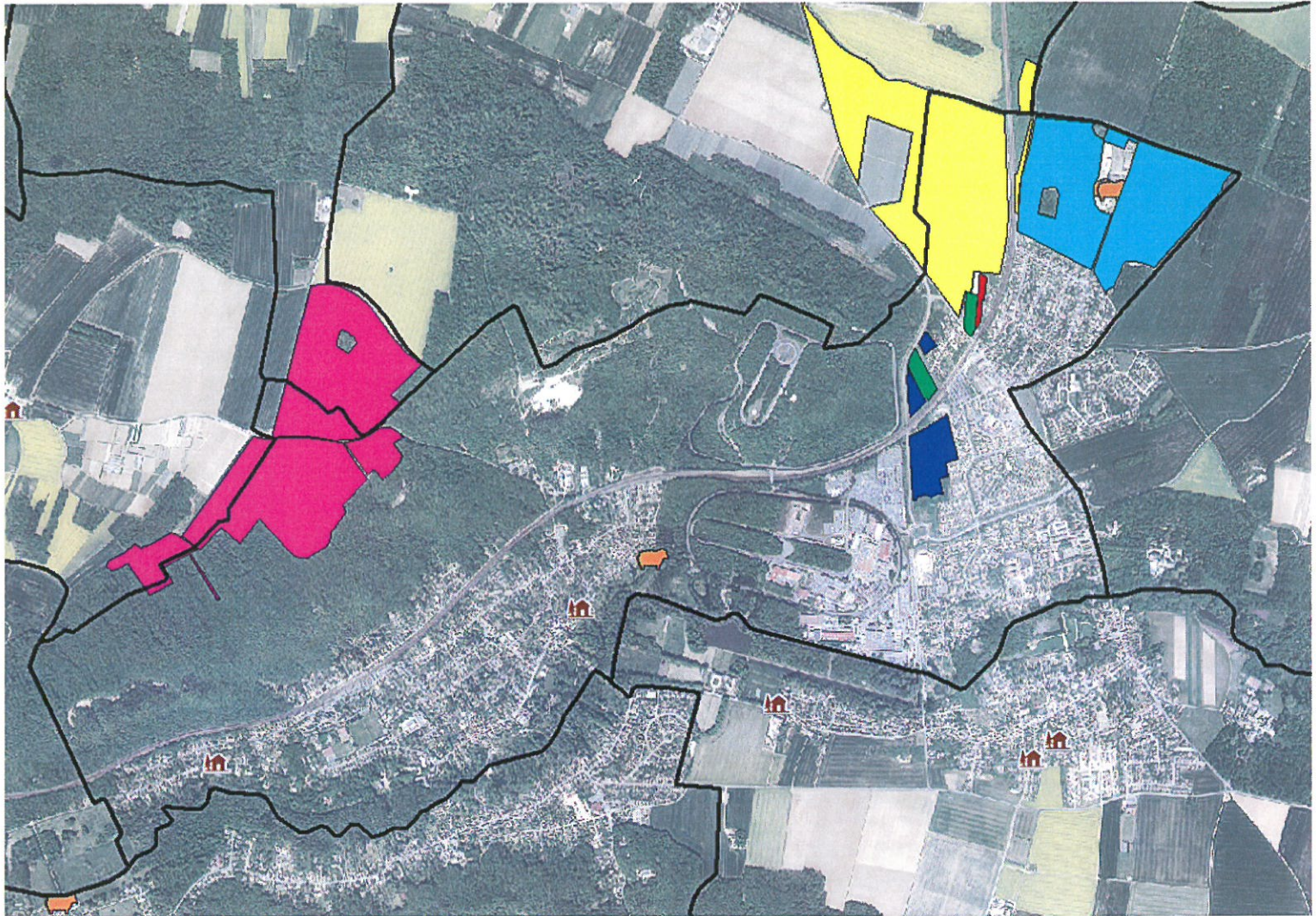


Ilots PAC



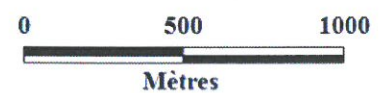
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

RECENSEMENT PARCELLAIRE GRAPHIQUE DES ILOTS PAC SUR LA COMMUNE DE LARDY Année 2014



	Siège d'exploitation
	Elevage

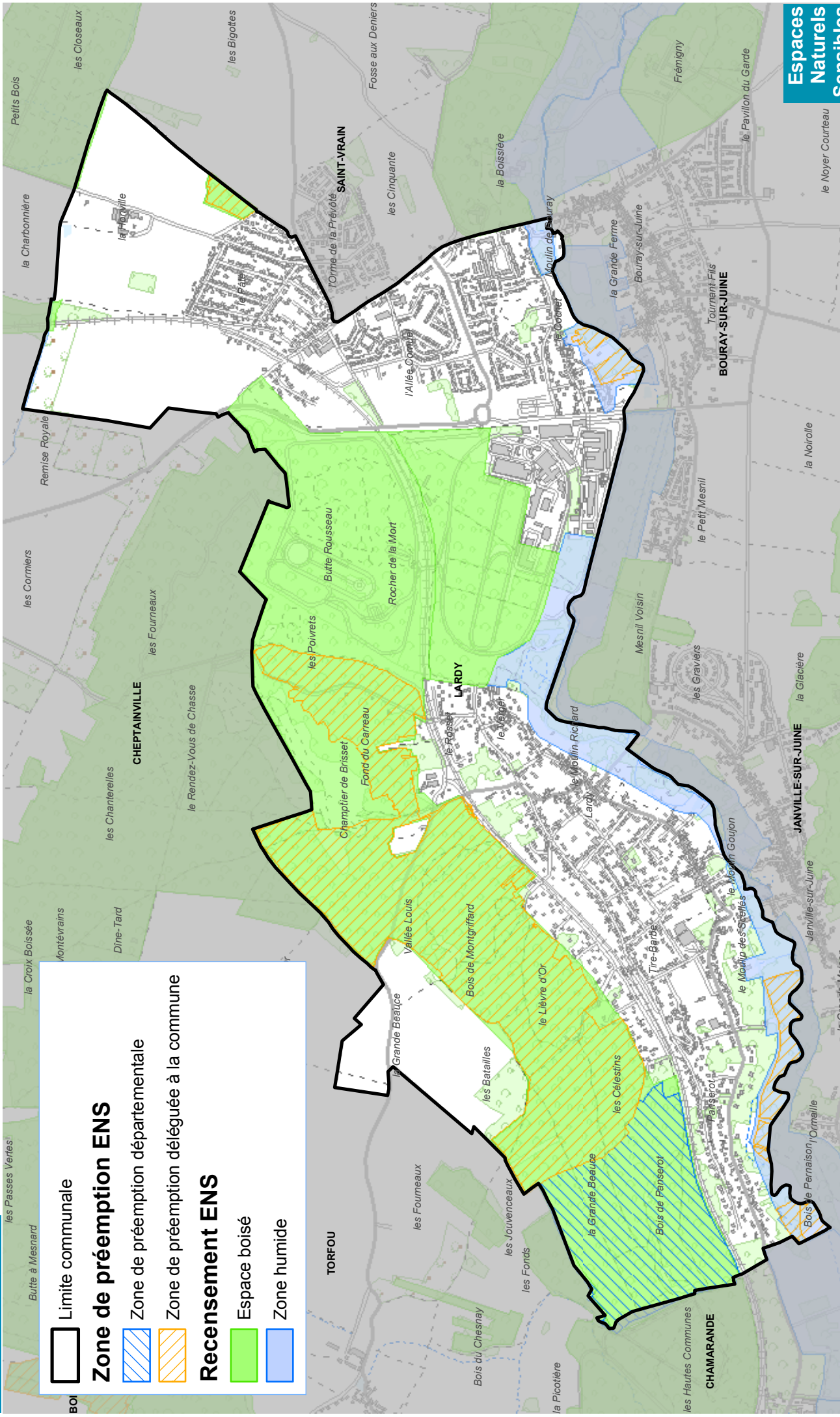
Source : (c) IGN BD ORTHOPHOTO - BD CARTO/DDT 91- SEA Extraction isis 2014
Réalisation : DDT91/SPAU/SIG
Fichier : mfp_RPGLARDY_2014_11_25








Espaces Naturels Sensibles

Commune de LARDY Recensement et zone de préemption Espaces Naturels Sensibles

Dates de délibération : 25 février 1993 et 28 septembre 2009



	Limite communale
Zone de préemption ENS	
	Zone de préemption départementale
	Zone de préemption déléguée à la commune
Recensement ENS	
	Espace boisé
	Zone humide

ZNIEFF


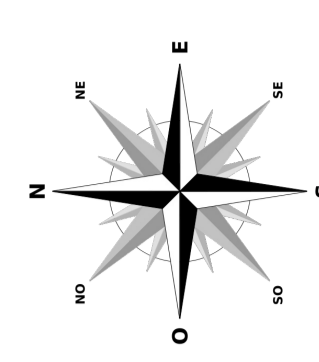
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

8.3

ANNEXES DIVERSES - Plan des ZNIEFF -



Document pour approbation en C.M. le 11.05.2017



 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1

- ZNIEFF MARAIS DE BOUAY-LARDY
- ZNIEFF LA BUTTE BRUSSET

 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2

- ZNIEFF VALLEE DE LA JUNNE D'ETAMPES A SAUVY-VALEN

ECHELLE 1 : 5000 e





znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Identifiant national : 110001540)

(ZNIEFF continentale de type 2)

(Identifiant régional : 91000008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : O. ROGER, V. TANGUY (OGE), 2013.- 110001540, VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001540.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : O. ROGER, V. TANGUY (OGE)
Centroïde calculé : 593704°-2390832°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	6
6. HABITATS	7
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	31
9. SOURCES	31



1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [110001541](#) - LE GRAND MARAIS D'ITTEVILLE (Id reg. : 91315001)
- Id nat. : [110001542](#) - MARAIS DE BOURAY-LARDY (Id reg. : 91330001)
- Id nat. : [110001544](#) - LA BUTTE BRISSET (Id reg. : 91330002)
- Id nat. : [110320024](#) - FORÊT DEPARTEMENTALE DU BELVEDERE (Id reg. : 91132001)
- Id nat. : [110320036](#) - LA BUTTE BOIGNEUSE (Id reg. : 91148002)
- Id nat. : [110001548](#) - COTEAU DES VERTS-GALANTS (Id reg. : 91148001)
- Id nat. : [110001546](#) - ZONE HUMIDE DE CHAMARANDE A AUVERS-SAINT-GEORGES (Id reg. : 91038002)
- Id nat. : [110001549](#) - LA BUTTE SAINT-MARTIN (Id reg. : 91226002)
- Id nat. : [110030026](#) - FORET REGIONALE DE SAINT-VRAIN ET BOISEMENTS ASSOCIES (Id reg. : 91579003)
- Id nat. : [110030025](#) - BOIS DE BRATEAU, BOIS DES GAS ET PRAIRIES ASSOCIEES (Id reg. : 91579002)
- Id nat. : [110030027](#) - BOIS DE FEULARDE ET PRAIRIES ASSOCIEES (Id reg. : 91579001)

1.1 Localisation administrative

- Auvers-Saint-Georges (INSEE : 91038)
- Avrainville (INSEE : 91041)
- Boissy-sous-Saint-Yon (INSEE : 91085)
- Bouray-sur-Juine (INSEE : 91095)
- Chamarande (INSEE : 91132)
- Chauffour-lès-Étréchy (INSEE : 91148)
- Cheptainville (INSEE : 91156)
- Étréchy (INSEE : 91226)
- Itteville (INSEE : 91315)
- Janville-sur-Juine (INSEE : 91318)
- Lardy (INSEE : 91330)
- Marolles-en-Hurepoix (INSEE : 91376)
- Morigny-Champigny (INSEE : 91433)
- Saint-Vrain (INSEE : 91579)
- Torfou (INSEE : 91619)
- Vert-le-Petit (INSEE : 91649)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 52
Maximum (m) : 152

1.3 Superficie

2755,19 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [110001541](#) - LE GRAND MARAIS D'ITTEVILLE (Type 1) (Id reg. : 91315001)
- Id nat. : [110001542](#) - MARAIS DE BOURAY-LARDY (Type 1) (Id reg. : 91330001)
- Id nat. : [110001544](#) - LA BUTTE BRISSET (Type 1) (Id reg. : 91330002)
- Id nat. : [110001546](#) - ZONE HUMIDE DE CHAMARANDE A AUVERS-SAINT-GEORGES (Type 1) (Id reg. : 91038002)
- Id nat. : [110001548](#) - COTEAU DES VERTS-GALANTS (Type 1) (Id reg. : 91148001)
- Id nat. : [110001549](#) - LA BUTTE SAINT-MARTIN (Type 1) (Id reg. : 91226002)
- Id nat. : [110030025](#) - BOIS DE BRATEAU, BOIS DES GAS ET PRAIRIES ASSOCIEES (Type 1) (Id reg. : 91579002)
- Id nat. : [110030026](#) - FORET REGIONALE DE SAINT-VRAIN ET BOISEMENTS ASSOCIES (Type 1) (Id reg. : 91579003)
- Id nat. : [110030027](#) - BOIS DE FEULARDE ET PRAIRIES ASSOCIEES (Type 1) (Id reg. : 91579001)
- Id nat. : [110320024](#) - FORÊT DEPARTEMENTALE DU BELVEDERE (Type 1) (Id reg. : 91132001)
- Id nat. : [110320036](#) - LA BUTTE BOIGNEUSE (Type 1) (Id reg. : 91148002)

1.5 Commentaire général

La vallée de la Juine présente un intérêt certain tant pour le fond de vallée que pour ses versants.



Le fond de vallée se démarque par sa richesse en zones humides composées de marais, de prairies humides, de roselières, d'étangs et canaux et de boisements humides. La zone humide, qui s'étend le long de la rivière Juine, regroupe une variété d'habitats allant des formations pionnières présentes au niveau des berges des pièces d'eau, des roselières et cariçaies, jusqu'aux milieux boisés humides à tourbeux ; plusieurs de ces habitats sont en bon état de conservation (flore diversifiée et caractéristique). Ils permettent à une flore et une faune diversifiées de se développer. Parmi les espèces recensées, plusieurs présentent un intérêt certain (espèces déterminantes et/ou protégées). Tous les groupes (plantes, mammifères, poissons, amphibiens, reptiles et insectes) sont représentés. Le fond de vallée présente pour de nombreuses espèces un lieu de quiétude.

Les coteaux de la vallée présente également des habitats remarquables malgré une urbanisation et un développement d'infrastructures importants.

Les milieux diversifiés vont de la pelouse sur sables xériques jusqu'à la hêtraie calcicole, formation forestière rare en Essonne et en Île-de-France. Tout comme précédemment ces habitats hébergent des espèces rares, déterminantes et/ou protégées. Là encore ces habitats accueillent une faune variée. Tous les groupes sont présents mais les plus fréquents concernent l'avifaune et les insectes.

Ces coteaux sont parsemés d'anciennes carrières d'exploitation du calcaire et des sables de Fontainebleau qui regroupe une flore et une entomofaune riche et diversifiée. Plusieurs d'entre elles sont classées en ZNIEFF de type 1.

Les secteurs humides sont principalement menacés par l'urbanisation (fréquentation excessive, pêche avec cabanons, camping) et leur assèchement. L'arrêt de pratique pastorale engendre une fermeture progressive des milieux ouverts.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Etang
- Vallée
- Coteau, cuesta
- Butte témoin, butte
- Plateau
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

Vallée de la Juine :

Coteau de la basse vallée de la Juine,

Coteau situé sous le rebord de plateau surplombant la vallée de la Juine,

Rebord de plateau et coteaux de la vallée de la Juine parsemés de chaos de grés,

Coteau de la vallée de la Juine et rebord du plateau de Torfou,

Butte et rebord de plateau surplombant la vallée de la Juine.

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire
- Activités hydroélectriques, barrages
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

Station d'épuration dans le sud du Grand Marais d'Itteville.

Gestion de la forêt régionale par l'ONF à la Butte de Brisset avec présence d'une ancienne sablière et d'équipements d'accueil pour le public.

Populiculture et drainage dans la zone humide de Chamarande.



Site aménagé pour le public à la Butte Saint Martin avec parking d'accueil et tables de pique-nique.

La forêt départementale du Belvédère est sous gestion de l'ONF. Elle comprend notamment des aménagements pour l'accueil du public.

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine départemental
- Domaine régional
- Domaine public fluvial

Commentaire sur le statut de propriété

Quelques parcelles sont la propriété du département de l'Essonne

1.6.4 Mesures de protection

- Terrain acquis par le département grâce à la TDENS
- Zone de préemption du département
- Zone ND du POS
- Espace Classé Boisé
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Réserve naturelle nationale
- Arrêté Préfectoral de Biotope
- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)
- Parc Naturel Régional
- Abord de monument historique

Commentaire sur les mesures de protection

les protections sont :

- # Site inscrit de la vallée de la Juine
- # Site classé du Domaine de Chamarande
- # RNN : Sites Géologiques de l'Essonne
- # PNR du Gâtinais français
- # ENS

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires



Ecologique
 Faunistique
 Insectes
 Poissons
 Amphibiens
 Reptiles
 Oiseaux
 Mammifères
 Floristique
 Bryophytes
 Ptéridophytes
 Phanérogames

Fonctions de régulation hydraulique
 Expansion naturelle des crues
 Ralentissement du ruissellement
 Auto-épuration des eaux
 Fonctions de protection du milieu physique
 Role naturel de protection contre l'érosion des sols
 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
 Zone particulière d'alimentation
 Zone particulière liée à la reproduction

Paysager
 Géomorphologique
 Géologique
 Scientifique
 Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les limites de la ZNIEFF permettent de prendre en compte l'ensemble des espaces et des espèces remarquables. Cette unité inclut le cours de la Juine et les milieux attenants (marais, boisements, prairies, pâtures). Elle englobe plusieurs boisements qui sont utilisées pour le déplacement de la faune dont l'arc boisé constitué par le Bois du Potron, le Bois des Roches, la Forêt Régionale de Cheptainville, le Bois de Mongriffard, le Bois de Panserot, le Bois l'Abbé. Elle intègre aussi la vallée dite « les Vaugibourg » et les forêts régionales d'Étrechy et de Saint-Vrain et les boisements connexes.

Le périmètre de la ZNIEFF est délimité selon les contours des boisements, des pâtures, des prairies et des berges de la Juine. Le contour de la zone est établi de manière à exclure les zones fortement anthropiques (habitations, bâtiments, zones d'activités, complexes sportifs notamment) et dans la mesure du possible les axes de déplacement (routes, autoroutes). Lorsque le périmètre de la ZNIEFF s'appuie sur des routes ou des autoroutes, la bande de roulement (asphalte) est exclue de la ZNIEFF. Les bermes et les accotements sont inclus dans le périmètre de la ZNIEFF. Il en est de même pour les cours d'eau dont le lit et les rives sont incluses.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Habitat humain, zones urbanisées	Réel
Route	Réel
Voie ferrée, TGV	Réel
Transport d'énergie	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Réel



FACTEUR	Potentiel / Réel
Vandalisme	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Réel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Jachères, abandon provisoire	Réel
Pâturage	Réel
Fauchage, fenaison	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Réel
Autres pratiques et travaux forestiers	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Chasse	Réel
Pêche	Réel
Cueillette et ramassage	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Réel
Autres pratiques de gestion (présicér)	Réel
Erosions	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Réel
Fermeture du milieu	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Réel

Commentaire sur les facteurs

La ZNIEFF est ponctuellement traversée par des lignes à haute tension (entretien de la végétation sous les lignes).

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Autres Invertébrés - Algues - Champignons - Lichens	- Mammifères - Bryophytes	- Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Habitats	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes



6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
24.43 Végétation des rivières mésotrophes			
34.12 Pelouses des sables calcaires			
34.3324 Xerobromion du Tertiaire parisien			
38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes			
41.2 Chênaies-charmaies			
53.11 Phragmitaies			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.224 Landes campino-flandriennes à Erica cinerea			
31.81211 Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes			
34.42 Lisières mésophiles			
85.11 Parcelles boisées de parcs			
85.12 Pelouses de parcs			
85.13 Bassins de parcs			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Phanérogames	117096	Ranunculus lingua L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	124325	Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- Conservatoire botanique national du bassin Parisien (CBNBP)() "".
- ECOSPHERE (GAULTIER C.)() "".
- CBNBP (FILOCHE S.)() "".
- CBNBP (DOUCET G., MONDION J.)() "".
- GOTHIE E.) "".
- CBNBP (BILLANT O.)() "".
- CBNBP (MONDION J.)() "".
- JUPILLE O.) "".
- ONF (Desseaux D., Fécé F.)() "".
- GUITTET J.) "".
- GUITTET J., HANTRAIS E.) "".
- ARNAL G.) "".
- DUFRÊNE P.) "".
- BOULLAND H.) "".
- CBNBP (GOURVIL J.)() "".
- CBNBP (GOURVIL J., RAYNAUD X.)() "".
- OGE (THEVENIN P.)() "".
- OGE (THEVENIN P.)() "".
- BECA ENVIRONNEMENT() "".
- RIFFET X.) "".



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

MARAIS DE BOURAY-LARDY (Identifiant national : 110001542)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 91330001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Gaëlle SABOURIN
(NaturEssonne), 2013.- 110001542, MARAIS DE BOURAY-LARDY. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001542.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)
Centroïde calculé : 595394°-2391387°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [110001540](#) - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Id reg. : 91000008)

1.1 Localisation administrative

- Bouray-sur-Juine (INSEE : 91095)
- Janville-sur-Juine (INSEE : 91318)
- Lardy (INSEE : 91330)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 60

Maximum (m) : Non renseigné

1.3 Superficie

68,74 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Id nat. : [110001540](#) - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Type 2) (Id reg. : 91000008)

1.5 Commentaire général

La zone humide s'étend le long de la rivière Juine, en grande partie sur le domaine du château de Mesnil Voisin. Majoritairement boisée, quelques prairies et clairières, ainsi que les berges des pièces d'eau et des canaux, offrent cependant une végétation palustre encore naturelle à cette ZNIEFF, malgré l'entretien réalisé sur le parc du château.

Une prospection est difficile sur l'ensemble de la ZNIEFF, aussi quatre espèces déterminantes ont été recensées, essentiellement à partir de son extrémité Est :

- 2 espèces végétales des milieux aquatiques : la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*), rare et protégée en Ile-de-France et la Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), rare.
- 2 espèces d'oiseaux : la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), rare et le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). Les cariçaies et formations végétales palustres en bordure de rivière et de canaux constituent en effet leurs habitats privilégiés, ici d'une relative tranquillité étant donné l'accès interdit du site.

Le cortège floristique et avifaunistique pourrait être complété par une prospection plus fine. La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), protégée au niveau régional, est en effet fréquemment recensée sur ce secteur de la Juine et pourrait être présente dans les parties boisées humides et tourbeuses du parc.

Parmi les autres espèces végétales, citons quelques espèces considérées comme rares ou assez rares en Ile-de-France : la Grande ciguë (*Conium maculatum*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*) et le Gaillet allongé (*Galium palustre* subsp. *elongatum*).

Depuis septembre 2002, et donc après la prospection effectuée pour renseigner cette ZNIEFF, d'importants travaux sont effectués sur les berges des canaux et apparemment sur les milieux boisés du parc, le propriétaire souhaitant reconstituer "façon Le Nôtre" le parc de son château.

Le devenir de cette ZNIEFF serait donc à réétudier après ces travaux, car les habitats des berges ont été fortement perturbés.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Etang



Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Espace Classé Boisé
- Parc Naturel Régional
- Abord de monument historique

Commentaire sur les mesures de protection

Site inscrit de la vallée de la Juine
PNR du Gâtinais français

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Oiseaux
Floristique
Phanérogames

Fonctionnels

Fonctions de régulation hydraulique
Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la
reproduction

Complémentaires

Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire



4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Reptiles - Amphibiens - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames 		

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.3 Communautés amphibiens		2	
44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais		15	
53.1 Roselières		3	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces		5	
22.4 Végétations aquatiques		3	
24 Eaux courantes		2	
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées		5	
44.1 Formations riveraines de Saules		10	
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens		40	



CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
53.2 Communautés à grandes Laïches		5	
83.321 Plantations de Peupliers		10	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés			
86.1 Villes			
86.3 Sites industriels en activité			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4151	Cettia cetti (Temminck, 1820)			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
Phanérogames	92237	Conium maculatum L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	124264	Sonchus palustris L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	124707	Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	126124	Thalictrum flavum L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	130599	Zannichellia palustris L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002
	134900	Galium elongatum C.Presl, 1822			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002)				2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	4151	Cettia cetti (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- NaturEssonne (SABOURIN G.) (2002) "".



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

LA BUTTE BRISSET (Identifiant national : 110001544)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 91330002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne), 2013.- 110001544, LA BUTTE BRISSET. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001544.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)
Centroïde calculé : 594932°-2392785°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [110001540](#) - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Id reg. : 91000008)

1.1 Localisation administrative

- Cheptainville (INSEE : 91156)
- Lardy (INSEE : 91330)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 80
Maximum (m) : 150

1.3 Superficie

111,97 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Id nat. : [110001540](#) - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Type 2) (Id reg. : 91000008)

1.5 Commentaire général

La Butte Brisset s'inscrit au niveau de coteaux de la vallée de la Juine, entre les villes de Bouray et de Lardy, marquées par une urbanisation et un développement d'infrastructures importants. Autrefois considérée comme un haut lieu de l'entomologie et de la flore, elle renferme aujourd'hui encore une grande richesse malgré la fermeture de ses milieux les plus intéressants, notamment les coteaux calcaires.

Majoritairement boisée et intégrant une partie de la forêt régionale de Cheptainville, la ZNIEFF est caractérisée par des milieux diversifiés allant de la pelouse sur sables xériques jusqu'à la hêtraie calcicole, formation forestière rare en Essonne et en Ile-de-France.

Au total 7 espèces végétales déterminantes sont présentes sur la ZNIEFF, dont une protégée au niveau régional.

Le coeur de la ZNIEFF est occupé par une ancienne sablière au sein et autour de laquelle se sont formées des pelouses pionnières et des pelouses sableuses plus denses accueillant des espèces assez rares des sables xériques et trois Bryophytes déterminantes : *Barbilophozia barbata* (rare), *Tortella humilis* (très rare) et *Orthotrichum stramineum* (en régression). La sablière représente également un site favorable pour l'Hirondelle de rivage, mais la fréquentation importante rend sans doute difficile sa nidification. S'y trouvent également plusieurs espèces de reptiles et amphibiens : Vipère aspic, Orvet, Lézard vert, Lézard des murailles et Grenouille agile.

La partie nord de la sablière est constituée d'une mosaïque de formations végétales herbacées marquées par un piétinement important, la flore y est plutôt rudérale et très hétéroclite. L'intérêt de garder ce secteur dans le périmètre de la ZNIEFF tient en la présence de haies, buissons et friches éparses favorables à l'avifaune et en particulier à des espèces parfois strictement inféodées à ce type de milieu, en régression en Ile-de-France.

Par ailleurs, en bordure des sentiers du parcours sportif, favorisés par un léger piétinement sans lequel les milieux se fermentaient, se développe une espèce protégée au niveau régional : la Cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*, AR).

Les autres espèces déterminantes sont localisées au niveau des ourlets et pré-bois sablo-calcaires ou calcaires avec le Genêt ailé (*Genista sagittalis*, assez rare), les Epipactis à petite feuille et de Müller (*Epipactis microphylla*, très rare et *Epipactis muelleri*, rare) et le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*, rare), réparties majoritairement sur la partie orientale de la ZNIEFF. Les coteaux sont particulièrement riches en Orchidées (10 espèces au total), qui forment pour certaines d'entre-elles de superbes populations (Limodore, Orchis pourpre, *Ophrys araignée*). C'est la cas le long du talus qui borde la route traversant la ZNIEFF.

Au sein de la forêt régionale, se trouve une vieille hêtraie calcicole volontairement incluse dans la ZNIEFF car bien caractérisée et représentant pour les espèces cavernicoles une zone recherchée d'habitat et d'alimentation.



D'après Philippe BRUNEAU DE MIRE, les coteaux de "Bouray Lardy" étaient d'un intérêt exceptionnel, souvent cités comme la forêt de Fontainebleau, pour la diversité de sa faune entomologique et arachnologique, notamment sur la Butte Rousseau aujourd'hui utilisée comme autodrome, mais connue autrefois pour de nombreuses espèces de coléoptères, hyménoptères et lépidoptères dont c'était l'unique localité connue en Ile-de-France.

Cette richesse ne s'est certainement pas complètement éteinte et des inventaires entomologiques révéleraient sans doute encore la présence d'espèces déterminantes, d'autant que des clairières et les secteurs plus ouverts en bordure de chemins sont encore bien représentés sur la ZNIEFF et peuvent constituer des zones de refuge importantes.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

Coteau de la basse vallée de la Juine

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

Gestion de la forêt régionale par l'ONF
Ancienne sablière
Équipements d'accueil pour le public

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine régional

Commentaire sur le statut de propriété

Propriété régionale pour la majorité de la ZNIEFF (AEV, conseil Régional d'Île-de-France)

1.6.4 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

Site inscrit de la Vallée de la Juine

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Floristique
Bryophytes
Phanérogames

Fonctionnels

Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales

Complémentaires

Paysager
Géologique



Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation de la ZNIEFF par les cultures à l'ouest ; prise en compte de la répartition des espèces et des habitats pour les limites nord et sud du degré d'artificialisation pour la limite est.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Route	potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	potentiel
Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	potentiel
Autres pratiques et travaux forestiers	potentiel
Fermeture du milieu	potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères		- Reptiles	
- Oiseaux		- Amphibiens	
- Poissons		- Phanérogames	
- Insectes		- Ptéridophytes	
- Autres Invertébrés		- Bryophytes	
- Algues			
- Champignons			
- Lichens			
- Habitats			

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.12 Pelouses des sables calcaires		5	



CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides		5	
34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches		5	
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		10	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés		15	
41.16 Hêtraies sur calcaire		10	
43.2 Chênaies-charmaies mixtes		30	
86.41 Carrières		10	

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
4 FORETS			
82 Cultures			
86.1 Villes			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Code Espèce (CD_NOM)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Hépatiques et Anthocérotes			Informateur : AICARDI O. (2001 - 2002)				1993 - 1998
Mousses			Informateur : AICARDI O. (2001 - 2002)				
			Informateur : DOUCHIN M.				1998
			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1998
Phanérogames			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1999
			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				
			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1998

7.2 Espèces autres

Code Espèce (CD_NOM)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens			Informateur : SHF (GUILLON G.)				1988
			Informateur : SHF (GUILLON G.)				1988
Reptiles			Informateur : SHF (GUILLON G.)				1988
			Informateur : SHF (GUILLON G.)				1988



Code Espèce (CD_NOM)	Code Espèce (CD_NOM)	Esèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	162678				Informateur : SHF (GUILLON G.)				1988
	4726	Dicranella varia (Hedw.) Schimp.			Informateur : AICARDI O. (2001 - 2002)				2001 - 2002
Mousses	5343	Tortella flavovirens (Bruch) Broth.			Informateur : AICARDI O. (2001 - 2002)				2001 - 2002
	5816	Brachythecium glareosum (Bruch ex Spruce) Schimp.			Informateur : AICARDI O. (2001 - 2002)				2001 - 2002
	89920	Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce. 1906			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1998
	96447	Epipactis helleborine (L.) Crantz. 1769			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1998
	99028	Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr. 1847			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	100338	Globularia bisnagarica L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	102797	Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1999
Phanérogames	106346	Linum tenuifolium L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	106370	Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	110335	Ophrys apifera Huds., 1762			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	110966	Orchis purpurea Huds., 1762			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
	114012	Platanthera chlorantha (Custer) Rehb., 1828			Informateur : PERNOT P., SALMERON E.				1998
	118916	Rubia peregrina L., 1753			Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001				2001
Ptéridophytes	114972	Polypodium interjectum Shivas, 1961			Informateur : ARNAL G.				1997



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77490	Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
78130	Vipera aspis (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001) "".
- AICARDI O. (2001 - 2002)() "".
- SHF (GUILLON G.)() "".
- ARNAL G.() "".
- DOUCHIN M.() "".
- PERNOT P., SALMERON E.() "".

Sites inscrits / Sites classés

COMMUNE DE LARDY
Canton d'ETRECHY
Arrondissement d'Etampes
Département de l'Essonne

ARRIVÉE
13 DEC. 2011
SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

REPUBLICQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
N°75/2011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE
CONVOCAION
18/11/2011

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

DATE D'AFFICHAGE
18/11/2011

Le vendredi 25 novembre deux mille onze à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Claude ROCH, Maire de la Ville de Lardy,

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 29
PRESENTS 19
VOTANTS 25

Etaient présents : Mme ROCH – MM. LAVOLLAY et GINER – Mmes PAQUIER (à partir de 20H37) et MATHON – M. MIROUX – Mme PERINAUD – MM. LECHENEAU, TIELMAN et TOMAS – Mmes GUADAGNINI, CHASLES et MONESTIER – MM. VAUDELIN et SPER (à partir de 20 H 45) – Mme BOUGRAUD – M. BELKAID – Mme RUAS – M. ALCARAZ, formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :
**Taxe
d'Aménagement :
fixation du taux et des
exonérations
applicables sur la
commune**

Etaient absents et représentés : M. HARAULT par M. GINER – Mme FORTEMS par Mme PERINAUD – Mme PALAZZOLO par Mme MATHON – M. BESTARD par M. MIROUX – M. MORVAN par M. LAVOLLAY – M. DUBOIS par M. ALCARAZ.

Absentes : Mmes DENGERRA et COLLEVILLE – MM. PELLETIER et HOUEMABE.

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, Madame MONESTIER a été désigné secrétaire de séance par tirage au sort.

EXPOSE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 4 octobre 2011,

Monsieur Lavollay, explique que la loi de finance pour 2011 a prévu de remplacer la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement, toutes deux destinées à financer les équipements publics. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

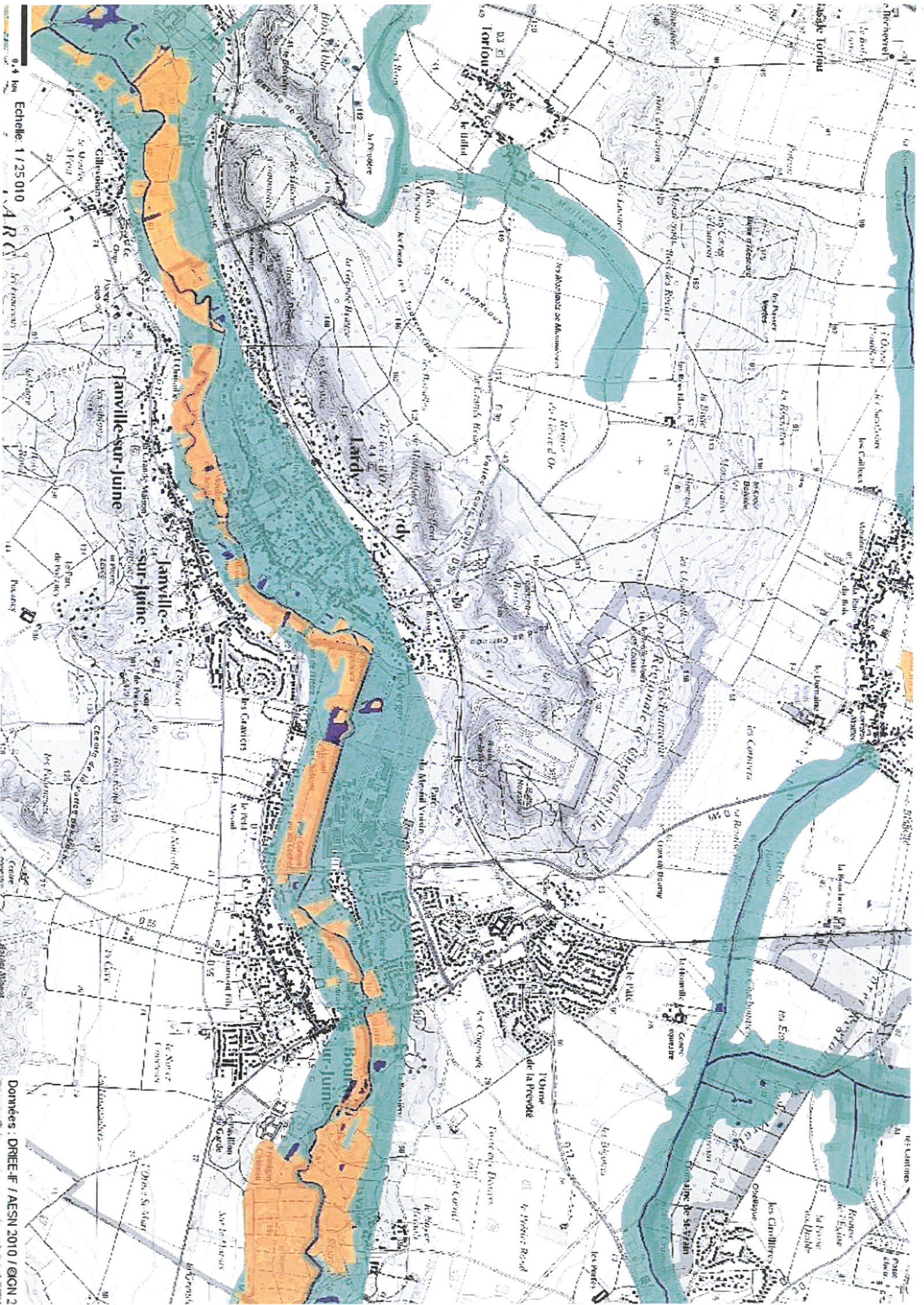
La commune peut toutefois fixer un taux entre 1 et 5% et prévoir dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations facultatives.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le

et transmis au contrôle de légalité le

Le Maire

Enveloppes de zones humides
potentielles



0.4 km Echelle: 1/25 010

ARD

Données : DRIEEF / AESN 2010 / ©GN 2

Légende : Définition des 5 classes d'enveloppes potentiellement humides

➤ **Classe 1 (Rouge)**

Délimitation de zones humides réalisées par des diagnostics de terrain selon des critères et méthodologie décrite dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié

➤ **Classe 2 (Orange)**

Zones humides identifiées selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)

Ou

Zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de celle de l'arrêté. Les limites et le caractère humide peuvent être revérifiés par les pétitionnaires.

➤ **Classe 3 (Vert)**

Probabilité importante de zones humides. Mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.

➤ **Classe 4**

Manque d'information ou données indiquant une faible probabilité de présence de ZH.

➤ **Classe 5 (Bleu)**

Non humides (Plan d'eau et réseau hydrographique).

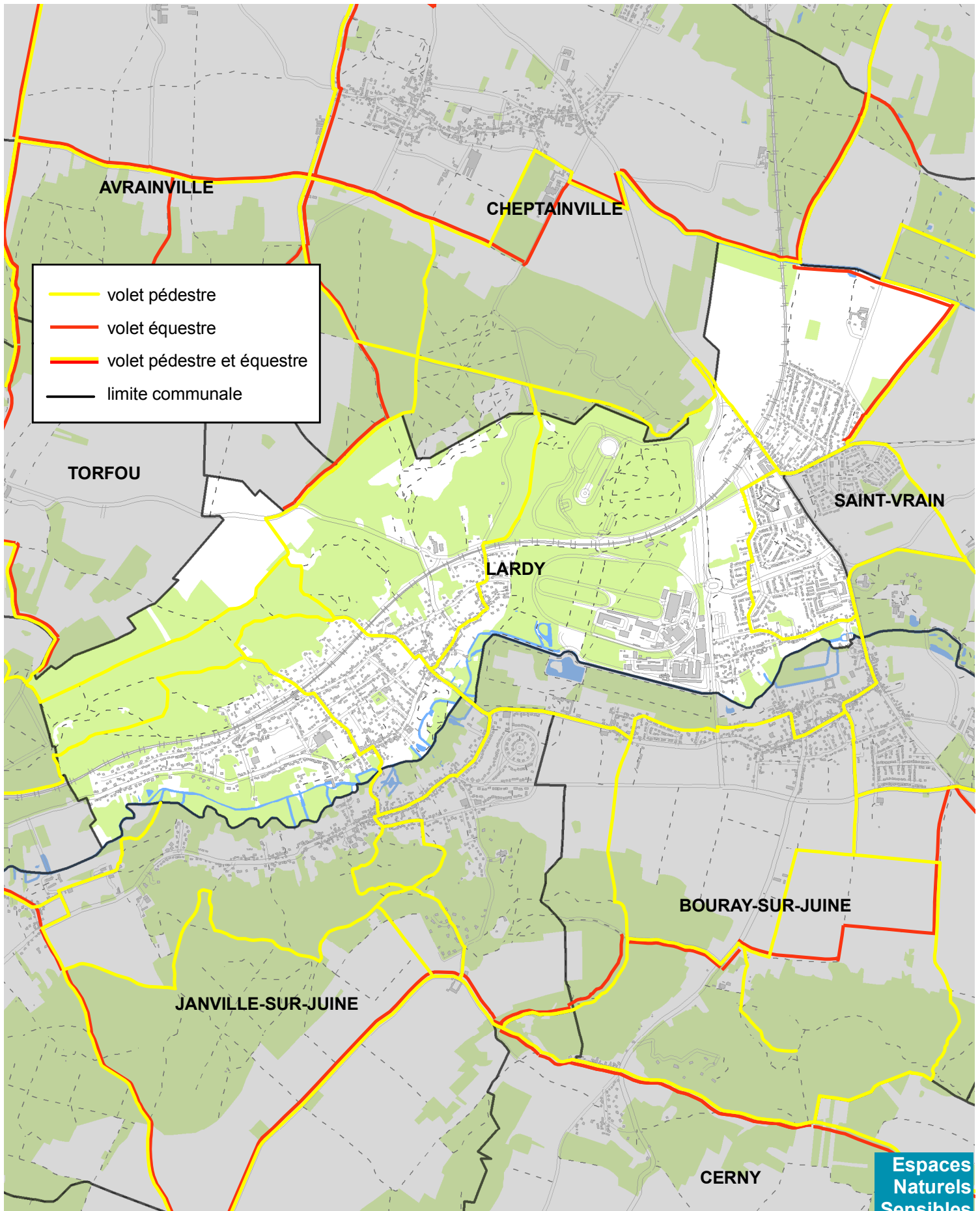
PDIPR

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

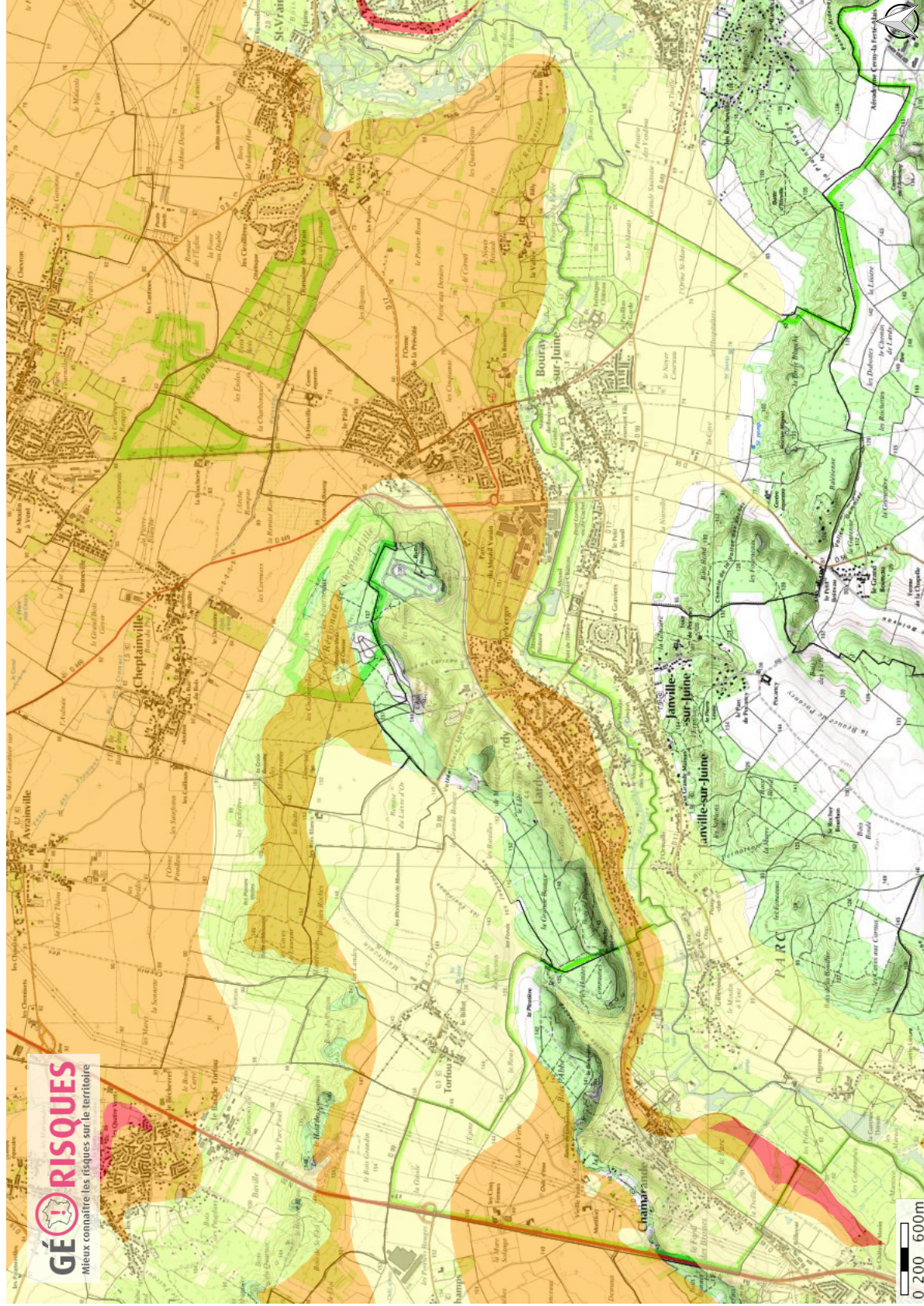
CHEMINS INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) Commune de LARDY

Date de délibération communale : 29/06/2000
Date de délibération du CG 91 : 25/06/2001

0 500
Mètres



Aléa retrait-gonflement des
argiles



Limites des départements



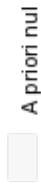
Limite de département

Limites des communes



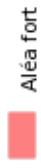
Limite de commune

Argiles non renseignés

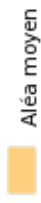


A priori nul

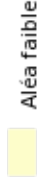
Argiles



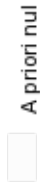
Aléa fort



Aléa moyen



Aléa faible



A priori nul